



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90915

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'homologation de l'année scolaire à l'étranger. Depuis plusieurs années, les organismes de séjours linguistiques et éducatifs au label agréé par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, font face à une demande croissante des jeunes collégiens et lycéens souhaitant effectuer un programme d'une année scolaire à l'étranger. Face à la mondialisation des échanges, parents et enfants ont conscience de l'importance de l'apprentissage des langues étrangères. Pourtant aujourd'hui, la France reste l'un des rares pays de l'Union européenne à ne pas reconnaître la période passée à l'étranger. La plupart de nos voisins européens ont en effet mis en place des dispositifs visant à encourager et à valoriser la mobilité de leurs élèves, en leur permettant de faire valider la période scolaire effectuée à l'étranger. Les jeunes collégiens ou lycéens se trouvent pénalisés par la non-validation de la scolarité effectuée à l'étranger. Il arrive même que leur projet soit insuffisamment encouragé au sein de l'institution scolaire, allant jusqu'à refuser leur réinscription lors de leur retour en France. Aussi, elle souhaiterait savoir l'état d'avancé des réflexions autour de l'homologation de l'année scolaire à l'étranger, pour encourager la mobilité internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90915

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8132

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)